



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Consultation publique dans le cadre du projet d'énoncé de vision stratégique

Est par les présentes donné par le soussigné,
Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

- **QUE** lors d'une séance extraordinaire tenue le 27 mars 2025, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté par la résolution numéro 25-03-093 son «Projet d'énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC d'Argenteuil 2025-2040», lequel est soumis, en vertu de la loi, à un processus de consultation publique;
- **QUE** quatre assemblées publiques de consultation auront lieu sur le projet, soit :
 - **mardi 20 mai 2025, à 18 h**, à la salle du conseil de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, située au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge;
 - **samedi 24 mai 2025, à 10 h**, à la salle Lucien-Durocher de la MRC d'Argenteuil, située au 430, rue Grace, à Lachute;
 - **jeudi 5 juin 2025, à 19 h**, à la grande salle de l'Espace culturel Lakefield – Centre Communautaire, situé au 2 chemin Cambria, à Gore;
 - **jeudi 12 juin 2025, à 19 h**, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

Au cours de ces assemblées publiques, la MRC d'Argenteuil expliquera le projet d'énoncé de vision stratégique; de même, elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

Le déroulement prévu comporte une présentation sommaire suivie d'ateliers participatifs libres;

- **QU'**une copie des documents adoptés peut être consultée au bureau des neuf municipalités locales de la MRC d'Argenteuil, au bureau de la MRC d'Argenteuil et sur le site Internet de la MRC au www.argenteuil.qc.ca/vision.
- **QU'**à partir du 9 mai 2025, il sera possible de participer à la consultation en ligne. Une trousse de participation virtuelle se trouvera sur le site Internet de la MRC au www.argenteuil.qc.ca/vision.

Mise en contexte :

Le gouvernement du Québec a adopté en juin 2022 sa toute première Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Celle-ci a engendré notamment l'obligation pour la MRC d'Argenteuil de réviser son schéma d'aménagement et de développement (schéma) qui date de 2009.

Le schéma doit inclure une vision stratégique qui définit les objectifs de la planification de l'aménagement et du développement du territoire d'Argenteuil. Elle permet de traiter des enjeux présents et futurs, de faire des choix et de définir un langage commun tout en intégrant une approche axée sur les différentes sphères du développement durable. La vision stratégique se veut une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective qui permettra de coordonner une série d'actions vers un but précis.

La MRC consulte la population sur le projet d'énoncé dans le but d'adopter en 2025 une vision stratégique finale qui tient compte de la volonté citoyenne.

Résumé :

La MRC d'Argenteuil, constituée en 1983, est un gouvernement de proximité qui se donne pour mission de faire prospérer son territoire tant au plan économique que social et environnemental. Pour y parvenir, elle planifie, encadre et supervise l'aménagement et le développement durable de son territoire. Elle le fait en collaboration étroite avec ses municipalités constituantes et de concert avec les partenaires du milieu. Son but est d'améliorer le bien-être de sa population et des générations futures.

La MRC d'Argenteuil compte actuellement 37 737 résidents permanents, auxquels s'ajoutent près de 15 000 villégiateurs saisonniers. La population est répartie sur un territoire d'une superficie de 1 339 km². La MRC d'Argenteuil est constituée de neuf municipalités locales :

Brownsburg-Chatham – Gore – Grenville - Grenville-sur-la-Rouge – Harrington
Lachute - Mille-Isles - Saint-André-d'Argenteuil - Wentworth

Depuis la pandémie de la COVID-19, la MRC d'Argenteuil connaît une importante croissance de sa population, soit une hausse de 13,5 % entre 2020 et 2025. Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, le nombre d'habitants dans la MRC d'Argenteuil devrait continuer de grimper et atteindre 42 836 en 2040. L'attractivité croissante d'Argenteuil est alimentée notamment par son positionnement géographique avantageux entre Montréal et Ottawa/Gatineau, le prix concurrentiel des propriétés, le déploiement d'Internet haute vitesse, l'éventuel parachèvement de l'autoroute 50 à quatre voies et la présence de grands espaces naturels. Toutefois, cette nouvelle réalité peut engendrer des impacts notamment sur l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports, l'employabilité et les services aux citoyens.

Le projet d'énoncé de vision stratégique

Le projet d'énoncé de vision pour le territoire de la MRC d'Argenteuil 2025-2040 adopté par le conseil de la MRC le 27 mars 2025, pour lequel une consultation publique a lieu, est le suivant :

En 2040, le territoire de la MRC d'Argenteuil s'affirme comme un modèle de développement durable, où l'harmonie entre les communautés, l'environnement et l'innovation favorise une qualité de vie remarquable pour tous et toutes.

Portée par une croissance réfléchie, équilibrée et cohérente, Argenteuil se développe en s'adaptant aux changements climatiques tout en préservant ses ressources les plus précieuses, son identité unique et la richesse de sa diversité. Forte de liens humains solides et d'une solidarité enracinée, elle offre à ses citoyens un cadre de vie accueillant, sécuritaire et inclusif.

Inspiré par son caractère vrai et naturel et nourri par son riche héritage culturel et historique, le territoire de la MRC d'Argenteuil incarne une vision durable, authentique et rassembleuse pour les générations présentes et futures.

Donné à Lachute, ce 1^{er} mai, deux mille vingt-cinq (2025).

Le directeur général et greffier-trésorier,



Éric Pelletier, ing.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), GABRIEL Therrien, Directeur Général de la municipalité de Mille-Isles certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 mai 2025 entre 7h45 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de mai 2025



(signature)